

# SYNA*mag*



## A la une

Casque de protection,  
gardez la tête sur les épaules !

**Affaires publiques** 13

**Infos SYNAMAP** 16

**En pratique** 19

**Produits** 20

**En bref** 28

## Casque de protection, gardez la tête sur les épaules !



Véritable emblème de la protection au travail, le casque a considérablement évolué ces dernières années. Pour répondre aux attentes des utilisateurs, les fabricants d'EPI ont proposé de réelles avancées que l'on peut considérer comme une réussite. Même s'il y a encore quelques réfractaires, le casque est devenu un réflexe de sécurité grâce à l'implication de tous les acteurs concernés.

En 2019, les blessures de la tête représentaient 7% des lésions occasionnées par les accidents du travail. Elles ne sont pas particulièrement fréquentes mais elles ont tout de même donné lieu à 35 décès, dont 4 dans l'industrie de la métallurgie et 11 dans le bâtiment et les travaux publics<sup>1</sup>. Un bilan qui explique pourquoi le casque de protection est obligatoire sur les chantiers et dans les usines.

Rappelons que le casque protège la partie supérieure du crâne contre les risques de chute d'objets, des heurts contre des objets fixes ou des chutes de la personne elle-même. Cet EPI permet également de se prévenir des risques électriques et des projections de métaux en fusion, de liquides chauds ou corrosifs.

Élément phare, voire basique, de l'équipement de sécurité des travailleurs, le casque de protection a connu des améliorations

considérables. Optimisation du poids, design, accessoires, etc. De quoi garder la tête sur les épaules !

Les fabricants d'équipements de protection individuelle proposent aujourd'hui des casques qui supportent de plus en plus d'accessoires. L'objectif est clair, assurer au porteur une meilleure protection de l'ensemble de la tête. Le port du casque ne se limite plus à la seule protection du crâne. C'est le cas, par exemple, du casque de sécurité 3M™ G3501, qui est conçu pour accueillir différents systèmes de protection auditive, du visage et des yeux.

*"La tendance actuelle est d'associer différents accessoires au casque pour en faire une protection plus complète, plus ergonomique et plus confortable"* indique Nicolas Bialy, Président de la Commission Tête du SYNAMAP.

# Bien choisir et bien utiliser son casque de protection

Une démarche indispensable pour être bien protégé !

L'employeur doit mettre à disposition de son personnel des casques, dont le port est obligatoire pour les travaux de démolition, de montage, démontage et levage de charpentes et ossatures et veiller à ce qu'ils soient portés.

Pour garantir la sécurité de ses salariés, il doit s'assurer que les casques choisis sont adaptés, portés et entretenus correctement.

Identifier un modèle de casque adapté à ses besoins

Pour être bien protégé il est indispensable d'évaluer les risques liés à son activité et les contraintes de son environnement de travail pour choisir un équipement de protection adapté. C'est une étape très importante pour assurer une sécurité optimale.

Dans son choix de casque, les éléments à prendre en compte sont la qualité de la protection, son adaptation à l'environnement et aux risques, sa robustesse, son poids et son confort. Ils encourageront le port du casque. Il faut également être extrêmement vigilant sur le marquage du produit et, surtout, sur sa conformité aux normes NF et EN.

Le confort du casque, la garantie de son utilisation

Comme pour tout équipement de protection individuelle, le confort est un élément clé ! En effet, un casque confortable sera assurément porté et pourra ainsi assurer sa fonction de protection !

Il est donc primordial de choisir un casque où qualité rime avec confort.

L'entretien du casque

L'entretien d'un EPI est une règle à suivre pour s'assurer une sécurité optimale de protection, dont le casque de protection ne fait pas exception. Il est indispensable de le vérifier, le nettoyer, changer régulièrement le bandeau frontal et le stocker dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de la chaleur.

Le bon casque de sécurité est le casque adapté à des besoins précisément identifiés qui ne gêne pas l'utilisateur dans ses activités.

## Les différents types de risques

### 1. Les risques mécaniques

Le risque mécanique correspond aux facteurs physiques qui peuvent occasionner une blessure par l'action mécanique : chute d'objets, heurts, chocs, projections, écrasements.

### 2. Les risques électriques

Les risques électriques touchent notamment le secteur de la construction et de très nombreuses industries. Ils prennent la forme de contacts électriques, d'arcs électriques ou bien encore de décharges électrostatiques.

### 3. Les risques thermiques

Les casques de protection de couleur rouge sont utilisés par les responsables HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement), en charge de la sécurité sur le site et qui doivent donc être facilement repérables.

### 4. Les risques liés à l'activité ou à l'individu

Les risques peuvent également être liés à l'activité (conduite de véhicules et d'engins, travail en hauteur, en extérieur, utilisation d'échelles, d'échafaudages, etc.) ou à l'individu (antécédents médicaux, sudation excessive, etc.).



# Les principaux types de casques de protection



## La casquette anti-heurt pour l'industrie

Elle vise à protéger le porteur des heurts avec des objets durs et immobiles, ayant assez de force pour provoquer des coupures et autres blessures superficielles. Essentiellement utilisée en intérieur, elle ne peut en aucun cas se substituer aux casques de protection.

La casquette anti-heurt pour l'industrie est soumise à la norme EN 812.

## Le casque de protection pour l'industrie d'usage courant

Il est destiné à protéger le porteur contre la chute d'objets mais non à fournir une protection contre les chocs appliqués en dehors du sommet du crâne. Ce casque est soumis à la norme EN 397 qui définit les exigences de base obligatoires : résistance au choc, résistance à la pénétration, résistance à l'inflammabilité, résistance au vieillissement artificiel, matériaux et accessoires.

## Le casque de protection à haute performance pour l'industrie

Ce casque offre une meilleure protection contre la chute d'objets, contre les chocs en dehors du sommet et contre toute pénétration d'une masse percutante à lame plate. Il propose également un système de rétention qui répond aux exigences obligatoires relatives à l'efficacité du système et à sa rupture. Soumis à la norme EN 14052, il a les mêmes propriétés de résistance à la flamme que le casque de protection pour l'industrie et offre une protection facultative contre les autres risques, à l'exception des déformations latérales, identique au casque de protection pour l'industrie.

## Le casque électriquement isolant pour utilisation à basse tension

Il permet de protéger le porteur contre le risque d'électrisation par contact électrique direct lors de travaux près de parties sous tension.

Deux niveaux de protection existent :

- une protection contre un courant accidentel de courte durée avec des conducteurs électriques sous tension pouvant atteindre 440 V en courant alternatif (exigence facultative de l'EN 397) ;
- une protection dans le cadre de travaux sur ou près de parties sous tension d'installations ne dépassant pas 1 000 V en courant alternatif ou 1 500 V en courant continu (exigences obligatoires de l'EN 50365)

## Le code couleur des casques de protection

### Casques de chantier = une couleur par métier !

Les codes couleurs peuvent varier en fonction des entreprises, même si une tendance semble se généraliser. On retrouve donc fréquemment la classification suivante :

- **Casques de chantier blancs** : Ces casques sont généralement portés par les chefs de chantier, les ingénieurs, les conducteurs de travaux ou encore par les visiteurs.
- **Casques de chantier rouges** : Les casques de protection de couleur rouge sont utilisés par les responsables HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement), en charge de la sécurité sur le site et qui doivent donc être facilement repérables.
- **Casques de chantier bleus** : Les casques bleus sont souvent portés par les chefs d'équipe ou encore par les charpentiers et électriciens.
- **Casques de chantier jaunes** : Les casques de chantier jaunes sont destinés aux maçons, notamment lorsqu'ils travaillent dans des tranchées où seules leurs têtes dépassent. Ils doivent donc être visibles par tous.
- **Casques de chantier oranges** : Les casques de couleur orange sont le plus souvent destinés aux chaudronniers.
- **Casques de protection verts** : Le vert étant la couleur qui symbolise la santé, les casques de cette couleur sont généralement utilisés par les médecins.

« Même si les codes couleurs sont très répandus sur les chantiers, il n'y a aucun document officiel en France qui formalise cette pratique. »

Nicolas Bialy, Infield Safety

# Les normes

## Norme EN 397

Norme classique pour les casques de sécurité. Elle prévoit un test sur le sommet du crâne avec un choc de 49 joules. Aucun test d'impact latéral n'est prévu par la norme EN 397.

Elle régleme les exigences générales pour les casques de protection pour l'industrie. Elle fixe les critères obligatoires : absorption des chocs jusqu'à 5KN, ancrage de jugulaire, surface d'aération de hauteur de port.

## Norme EN 14052

Elle correspond à la norme haute performance pour les casques de sécurité. Le cahier des charges inclut les exigences de protection contre les chocs latéraux. Les tests exigent que le casque résiste à un choc : de 150 joules sur la coquille, de 100 joules sur le dessus (soit un poids de 58 kg tombant de 2 mètres de haut) et de 50 joules sur le côté (soit un poids de 5 kg chutant de 1 mètre latéralement). A cela s'ajoute un test de pénétration par un poids pointu.

## Norme EN 50365 ELECTRIQUE

Intègre un cahier des charges additionnel pour les casques utilisés lors de travaux sur des installations jusqu'à 1 000 V. Les tests sont réalisés jusqu'à 10 000 V. Les casques ventilés peuvent répondre à cette norme même s'ils ne sont pas conformes aux exigences concernant l'isolation électrique des normes EN 397 et EN 14052.

## Norme EN 812:A1

Concerne les casquettes anti-heurt. Afin de répondre aux exigences de la norme EN812:A1, une casquette anti-heurt doit résister 4 fois à la chute d'un poids de 5 kg de forme plate d'une hauteur de 25 cm (soit une force de 12 joules).

## GS-ET-29

Dans la norme GS-ET-29 "Exigences supplémentaires d'essais et de certification des écrans faciaux pour travaux électriques", le test à l'arc électrique en chambre d'essai ("Arc-in-a-Box") est effectué pour différencier deux classes de protection : Classe 1 (énergie incidente de 135 kJ/m<sup>2</sup>) et Classe 2 (énergie incidente de 423 kJ/m<sup>2</sup>).

## Obligation de mettre à disposition un casque sur un chantier

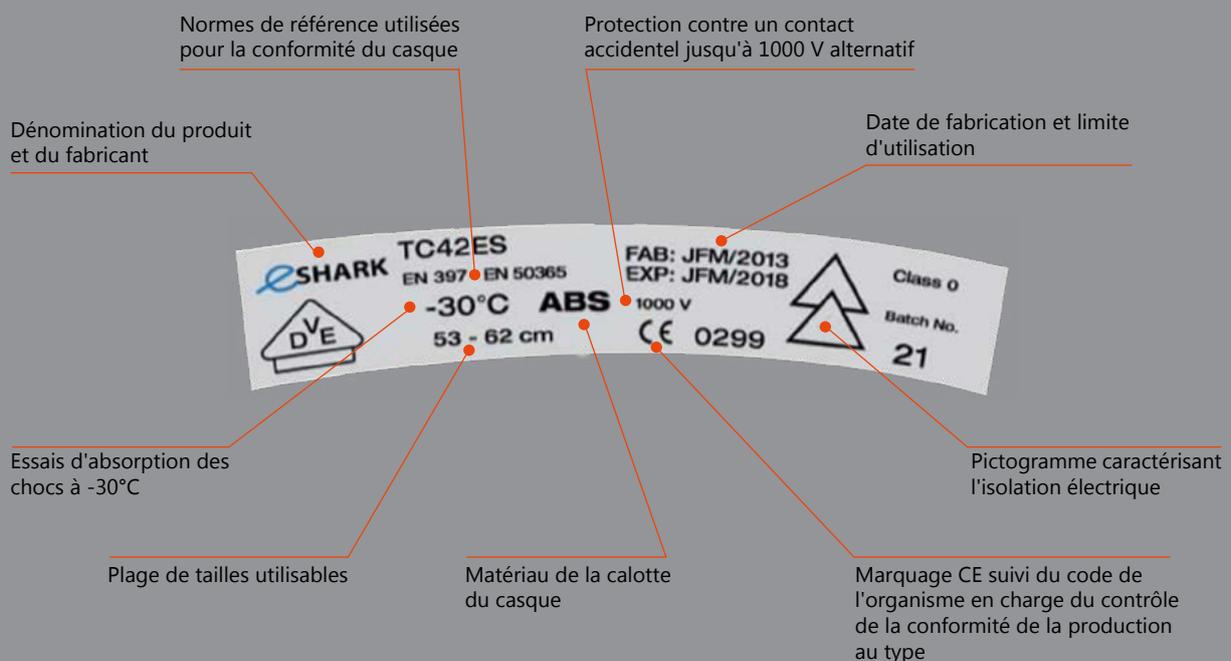
Sur un chantier, les casques doivent être mis à la disposition du personnel par l'employeur. Il est obligatoire de porter un casque : lors des travaux de démolition (R.4534-73) ; lors des travaux de montage, démontage et levage des charpentes et ossatures (R.4534-102).

## Le marquage CE

Le marquage CE indique la conformité de l'équipement aux exigences essentielles de la réglementation et le respect des procédures de certification applicables aux casques.

Pour avoir des informations claires et précises sur votre casque de chantier, regardez l'étiquette apposée sur celui-ci. Vous y trouverez notamment le marquage réglementaire CE, mais aussi le marquage de la norme et la marque NF attribuée par l'AFNOR le cas échéant.

## Informations sur l'étiquette d'un casque de chantier



Numéro de la norme européenne.

Le nom ou le code du fabricant, l'année et le trimestre de fabrication.

Le type du casque, la taille ou la plage de taille (en cm) doivent figurer sur la calotte et sur le harnais.

L'abréviation du matériau de la calotte conformément à l'ISO 472 - acrylonitrile/ butadiène/styrène : ABS - polyamide : PA - polycarbonate : PC - polyéthylène : PE - polypropylène : PP.

# Bon à savoir

## Précisions sur des questions que se posent les utilisateurs

### Le port du casque est-il obligatoire ?

Le port du casque de protection n'est pas obligatoire, uniquement si la situation professionnelle ne présente pas de risque de chute d'objets.

En revanche, la Code du Travail précise que celui-ci est obligatoire dans les cas suivants :

- chantiers de démolition (Art. R.4534-73),
- travaux de montage, de démontage et de levage de charpentes et d'ossatures (Art. R.4534-102).

Il est important de préciser qu'il faut respecter les règles propres aux chantiers, car les maîtres d'ouvrage imposent, dans la majorité des cas, le port systématique du casque.

### La casquette coquée est-elle valable ?

La casquette anti-heurt, ou casquette coquée, ne remplace pas le casque de protection, dont la fonction est de protéger son utilisateur en cas d'exposition à un risque de chute d'objets.

Le casque de protection doit répondre aux exigences de la norme EN 397.

La casquette coquée vise à protéger l'utilisateur lorsque la tête de celui-ci vient heurter des objets durs et immobiles pouvant provoquer des lacérations ou autres blessures superficielles. Elle doit répondre aux exigences de la norme EN812 et reste donc valable dans son propre domaine d'utilisation.

### Est-ce autorisé de porter un bonnet sous un casque de protection ?

Non cela n'est pas autorisé. Porter un bonnet sous un casque gêne son réglage qui ne peut donc pas assurer des conditions de sécurité optimales avec une fonction de protection diminuée.

### Comment entretenir son casque ?

Pour préserver son casque au maximum et conserver ses qualités de protection, il faut donc l'entretenir avec soin.

Quelques consignes à suivre :

- Nettoyage régulier à l'eau additionnée de savon uniquement.
- Stockage à l'abri de la lumière (UV), de la chaleur et des intempéries.
- Pas d'exposition derrière une vitre, un pare-brise ou la lunette arrière d'une voiture.
- Rangement dans une housse afin de le conserver dans les meilleures conditions.

### Quand remplacer un casque ?

Les informations sur la durée de vie d'un casque sont inscrites sur la notice du fabricant qui doit être remise à chaque porteur de casque. Mais il peut être remplacé avant cette date. C'est le cas lorsque le casque a subi un choc important ou que des signes de dégradation sont visibles. Comme des fissurations par exemple.



# Fin de vie des casques ?

Les casques doivent être suivis, contrôlés, nettoyés, avec une date limite d'utilisation. Cela signifie qu'il faut les jeter à la date prévue par le fabricant. Mais concrètement, que faire des casques en fin de vie ?

## Réglementation des EPI en fin de vie

Selon l'arrêté du 19 mars 1993, Article 2 alinéa 3, "*la vérification périodique [...] a pour objet de prendre les mesures nécessaires [...] afin qu'ils soient éliminés en temps utile.*" Lorsqu'un casque est en mauvais état, que la date limite d'utilisation est dépassée ou qu'un contrôle l'a déclaré non conforme, il doit être détruit.

Comment le détruire ? En coupant la jugulaire par exemple.

La réglementation ne demande pas d'inscrire les informations concernant la destruction de l'EPI sur les fiches de vie, mais il est vivement conseillé de le faire si l'outil de gestion le permet. C'est la preuve que le suivi des EPI est fait consciencieusement.

## Le recyclage des casques

Adoptée fin janvier 2020, la loi Économie circulaire a créé 9 nouvelles filières pollueur-payeur dites REP (responsabilité élargie des producteurs) et impose aux professionnels de financer la gestion des déchets liés à leurs produits.

Ce sera le cas pour les matériaux de construction et articles de bricolage dès 2022, puis pour tous les emballages professionnels en 2025. En revanche, rien n'est indiqué pour les EPI. "*Recycler des casques de chantier, un vêtement professionnel, ou des chaussures de sécurité reste un casse-tête technique et économique. Nous n'en sommes qu'aux prémices de l'écologie industrielle sur nos segments*", indique Renaud Derbin, Président du SYNAMAP. Toutefois, certains fabricants et distributeurs d'EPI membres du syndicat proposent des services de collecte d'EPI usagés.

Dans le cas du BTP, c'est une utilisation d'environ 500 000 casques de chantier, soumis à des contrôles périodiques avec une date d'utilisation limitée. Que faire alors des casques détruits et usagés ? Il faut se renseigner auprès des entreprises qui ont fourni ces casques pour savoir si un service de recyclage est proposé. Sinon, il existe des entreprises spécialisées dans le recyclage comme CasquEthic, qui propose une prestation globale pour les collecter sur site et les recycler. Une alternative au traitement des casques en déchets industriels banals (DIB), incinérés ou enfouis.

## Interview

Renaud DERBIN,  
Président du SYNAMAP



"En France, depuis une dizaine d'années, plusieurs fabricants ont déjà mis en place des initiatives pour collecter et revaloriser les EPI en fin de vie, mais il n'existe pas encore de solutions généralisées pour l'ensemble des secteurs. Les acteurs du marché des EPI tendent à s'orienter vers une démarche écoresponsable en amont de la conception des produits.

Les circuits de recyclage demeurent assez coûteux à mettre en place. Des réseaux de collecte existent, mais ils concernent surtout des produits de conception "simple".

Depuis 2014, le SYNAMAP débat avec ses adhérents sur le recyclage des casques de chantier, entre autres. Sur ce type d'EPI, la tendance du marché s'oriente vers des solutions tout-en-un en intégrant différents dispositifs : protections auditives et visuelles, systèmes connectés embarqués, Led... La valorisation de cette multiplicité de matériaux induit des surcoûts lors des étapes de démantèlement, qui peut même parfois atteindre le coût initial du produit en ce qui concerne les chaussures. Ce qui pose la question de savoir qui en supporte le coût ?

De nombreuses actions restent à faire dans ce domaine. Mais les adhérents du SYNAMAP sont tous impliqués sur le sujet, soit en proposant déjà des solutions de recyclage, soit en travaillant sur des solutions d'écodesign et de valorisation des matières des EPI."



## Les casques ne sont plus considérés comme une contrainte

Les fabricants d'EPI proposent des produits toujours plus efficaces et confortables.

Des avancées concrètes ont été réalisées ces dernières années pour faciliter et encourager le port des casques. Plus légers, plus robustes, plus ergonomiques, plus confortables, plus de tenue, pour garder la tête sur les épaules !

Voici quelques nouveautés proposées par des adhérents du SYNAMAP...

# Casque de chantier EVO® VISTA®

Une protection visionnaire de JSP

EVO® VISTA® est un casque nouvelle génération, dernier né de la lignée des casques de la gamme Evolution®.

Les deux modèles, EVO® VISTAshield® et EVO® VISTAlens® intègrent une protection oculaire classe 1, rétractable et réglable à portée de main.

Les casques EVO® VISTAshield® et EVO® VISTAlens® sont compatibles avec les lunettes de vue. Leur joint facial en thermoplastique assure une bonne étanchéité entre le visage et visière ou la sur-lunette. Confortables, ils protègent contre les éclats, même à des températures extrêmes et sont conformes à la norme EN166.1.FT. Le porteur de ces équipements n'a pas de buée, même s'il porte un masque chirurgical. Des bras pivotants permettent de baisser et remonter la visière ou la sur-lunette sans efforts. D'un simple mouvement, le porteur peut trouver l'inclinaison optimale avec ses lunettes de vue.

## PROTECTION OCULAIRE

La protection oculaire intégrée des casques EVO® VISTAshield® et EVO® VISTAlens® est fabriquée à partir de matériaux classe optique 1 avec traitements anti-buée et anti-rayures. Protection anti-UV et performances garanties même à des températures extrêmes.

## PROTECTION DU CRÂNE

La cellule de sécurité offre au porteur une protection contre les éclats qui pourraient s'introduire entre la lunette et le crâne et en cas de choc sur l'écran qui ne pourra pas atteindre le crâne et causer des blessures.

## CONFORT

Légèreté et confort. La crémaillère ajustable, le harnais térylène de 6 points avec réglage 3D et la basane en coton égyptien Chamlon™ offrent un ajustement parfait et un confort inégalé. La ventilation optionnelle réduit la température de 2-3°C en moyenne.

## AJUSTABLE

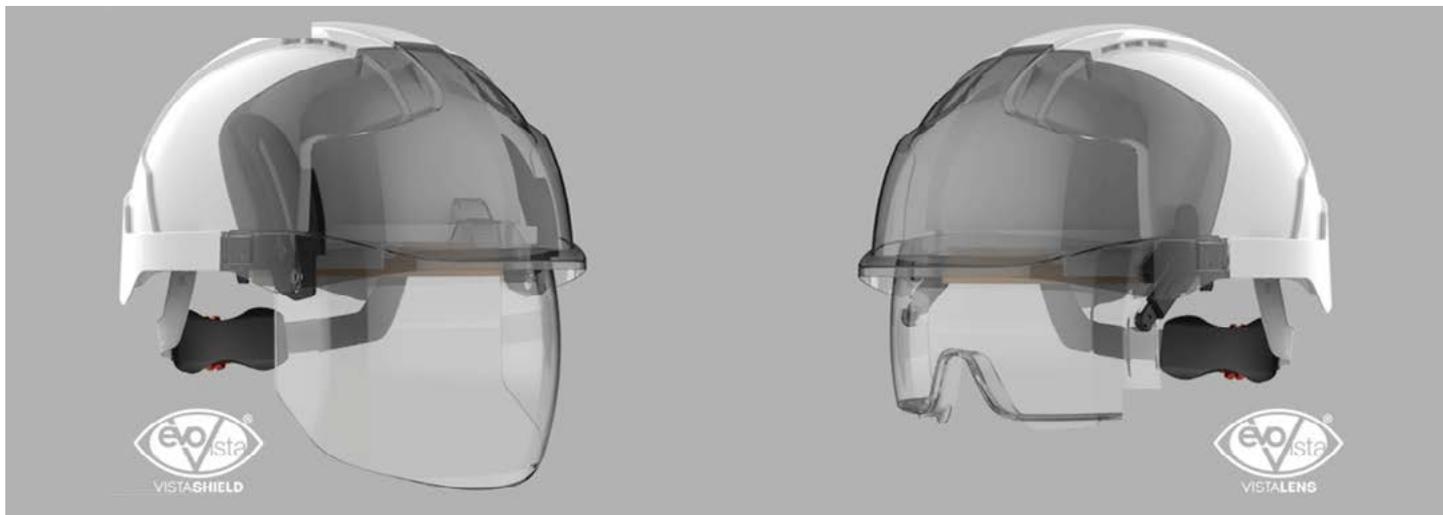
La visière EVO® VISTAshield® est facile à descendre et remonter pour permettre le port de lunettes en sécurité. Elle a été conçue pour optimiser la couverture du visage sans gêner les mouvements du porteur. La sur-lunette EVO® VISTAlens® pivote pour permettre le port de lunettes de vue. Le joint facial en TPR (thermoplastique) assure une bonne étanchéité entre le visage et la sur-lunette.

## PORTE BADGE

Porte badge plastique transparent, taille carte de visite, particulièrement adapté à la carte PRO BTP et porte lampe intégré.

## PROTECTION OCULAIRE

La protection oculaire intégrée des casques EVO® VISTAshield® et EVO® VISTAlens® est fabriquée à partir de matériaux classe optique 1 avec traitements anti-buée et anti-rayures. Protection anti-UV et performances garanties même à des températures extrêmes.



### EVO® VISTAshield®

Visière intégrée rétractable, classe optique 1 offrant une protection anti-impact A, même à des températures extrêmes. Conforme à EN166.1.AT

### EVO® VISTAlens®

Sur-lunette intégrée rétractable, classe optique 1 offrant une protection anti-impact, même à des températures extrêmes. Conforme à EN166.1.FT



# UVEX

Des casques de protection innovants pour répondre aux besoins exigeants des utilisateurs



## uvex pheos planet

Un casque de protection pour l'homme et pour la planète !

uvex pheos planet est un casque qui a été conçu pour s'inscrire dans la mission "protecting planet" d'uvex tout en offrant des caractéristiques de protection optimales aux utilisateurs.

La coque du casque est constituée à 30 % de plastique biosourcé. La canne à sucre, un matériau d'origine organique, est transformée en respectant les exigences de qualité les plus strictes afin d'assurer une stabilité et une résistance élevées. La coiffe intérieure est composée à 50 % de rebuts de production issus des coques de casque. Cela réduit les déchets de manière significative.

L'emballage est constitué d'un seul matériau et peut être recyclé, permettant d'économiser des matières premières fossiles. Les notices d'utilisation sont fabriquées exclusivement à partir de papier recyclé.

### "protecting people", la mission derrière toutes les marques du groupe uvex

Offrir aux utilisateurs la protection nécessaire en respectant un engagement global du contexte écologique, social et économique. "Protéger les personnes conduit naturellement à protéger la planète, c'est-à-dire élargir cette promesse pour inclure la protection de la société et de l'environnement". Pour communiquer ces nombreuses mesures, uvex a développé un concept de label qui décrit les projets de développement durable du groupe avec des engagements précis et factuels.



## uvex pheos alpine

Une protection de la tête polyvalente

Le modèle uvex pheos alpine réunit les exigences diverses de l'industrie (selon la norme EN 397) et de l'alpinisme (selon la norme EN 12492) pour obtenir un ajustement unique.

uvex pheos alpine est le seul casque du marché à satisfaire à la fois aux normes EN 12492 (casques pour travaux en hauteur) et EN 397 (casques de protection pour l'industrie). Il offre ainsi une protection optimale pour le travail en hauteur et au sol. La coiffe textile 6 points est l'assurance d'une assise optimale, tandis que la coque légère de conception sportive soulage la nuque et permet un port sans fatigue. La coque de casque légère en ABS offre protection et résistance.

Ce casque de protection, avec systèmes d'adaptation pour lampe frontale et lunettes-masques, comporte des encoches latérales Euroslot (30 mm) permettant de fixer les coquilles anti-bruit ou le système de visières uvex pheos.

uvex pheos alpine est conforme à la norme EN 397 et à l'exigence additionnelle pour les très basses températures (-30 °C).

La jugulaire 4 points d'ancrage est solidement fixée pour une utilisation conformément à la norme EN 12492 et la jugulaire en cuir droite réglable avec 2 points d'ancrage (N° d'art. 9790.005) est conforme à la norme EN 397.



# Casque Nexus Exceed Mips de Centurion

Le 1<sup>er</sup> casque de sécurité au monde qui intègre la calotte Mips



Le Nexus Exceed Mips est le tout premier casque de sécurité au monde qui intègre la calotte Mips. Il allie une couche à faible coefficient de frottement qui permet à la tête de bouger dans le casque (mouvement relatif de 10 à 15 mm dans toutes les directions), redirigeant le mouvement rotationnel dangereux qui pourrait être transmis au cerveau.

Caractéristiques et avantages du casque :

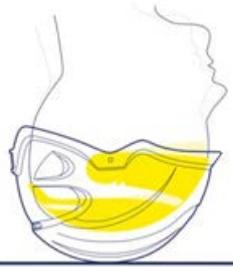
- Dépasse les normes et transfère moins de chocs pour une meilleure protection contre les impacts et la pénétration.
- ABS de qualité supérieure offrant des performances élevées et un rapport résistance/poids optimal pour une protection ultime du porteur.

- Micro-visière optimisée pour une visibilité maximale vers le haut.
- Jugulaire 4 points EN 397 pour plus de confort et de stabilité du casque.
- Système de réglage par crémaillère "Twist 2 Fit" optimisée pour une meilleure protection de la tête et de la nuque.

- Nouveau bandeau anti-transpirant Active Comfort 4 fois plus épais pour une utilisation quotidienne.
- Système entièrement compatible avec toute une gamme d'accessoires homologués pour différents usages.

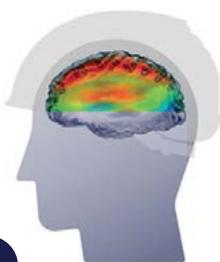
## Le MIPS

MIPS signifie "Multi-directional Impact Protection System", une protection contre les impacts venant de n'importe quelle direction. Ce système est composé d'une couche à faible friction qui réduit les mouvements rotationnels transférés à la tête à cause d'impacts ayant une direction angulaire.



1

Lors d'une chute, le choc à la tête génère souvent un mouvement de rotation dans le cerveau.



2

Le mouvement rotatoire peut provoquer des lésions cérébrales.



3

La couche Mips permet à la tête de se déplacer de 10 à 15 mm à l'intérieur du casque = mouvement de rotation du cerveau réduit.

# Casque de chantier ONYX

une protection double coque avec visière escamotable intégrée

ONYX est un casque électricien de chantier pour les artisans second œuvre, les industries lourde et légère, l'industrie pétrole/gaz. Avec un design moderne inspiré de l'univers du sport, il offre une double protection pour les environnements de travail difficile et les risques électriques à un prix accessible pour tous les utilisateurs. Ce casque garantit de nombreux bénéfices utilisateurs, dont la réduction des troubles musculo-squelettiques (TMS), en faisant un équipement idéal pour une utilisation prolongée.

## Caractéristiques produit

Le casque ONYX a une double coque ABS avec visière escamotable PC, 3 bandeaux textile avec 6 points de fixation et une basane éponge.

Ajustable (tour de tête de 53 à 63 cm) avec un bouton Rotor One-D, il permet le réglage de 2 positions du tour de tête (haute/basse) pour un meilleur confort. Sticker rétro-réfléchissant permettant la visibilité du porteur.

Isolement électrique à 1 000 VAC / 1 500 VCC et protection défaut d'arc électrique classe 1 (GS-ET 29). Visière polycarbonate traitée anti-buée N et anti-rayure K avec protection contre les arcs électriques et les projections de métaux en fusion et liquides chauds.

## Avantages produit et bénéfices utilisateurs

Visière intégrée = solution compacte et combinée.

Centre de gravité équilibré = adapté à une utilisation prolongée et réduction des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Distance confortable entre la visière et le visage de l'utilisateur = bonne ventilation, évite la buée pour une parfaite compatibilité avec le port de lunettes.

Verrouillage facile de la visière en deux positions = sécurité optimale avec une visière qui ne se relève pas ou ne se baisse pas inopinément.

Zone de préhension visière optimisée et système de serrage ergonomique One-D Rotor = utilisation et maniabilité garanties avec ou sans gants.

Reflectivité latérale = pour une parfaite visibilité des travailleurs.

Double coque ABS = protection accrue avec une robustesse améliorée et une résistance à la déformation latérale.

Visière remplaçable = changement facile des visières abîmées.

Clips de maintien pour fixer une lampe frontale à bandeau élastique.

Coiffe polyamide : 3 bandeaux textiles avec 6 points de fixation et bandeau réglable en position haute ou basse = Meilleure répartition du poids en cas de choc et confort d'utilisation garanti.



Sac de rangement microfibre = stockage facile pour une plus grande durée de vie du produit.

## Normes

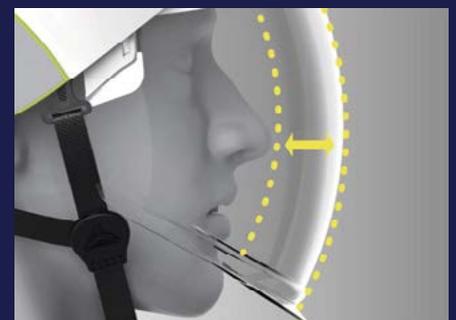
EN397:2012 + A1:2012 Casques de chantier (MM - LD - 440VAC / -20°C +50°C).

EN50365:2002 Casques électriquement isolants pour utilisation sur installations à basse tension (classe 0).

EN166:2001 Protection individuelle de l'oeil - Spécifications (1 AT 8 9 KN / 3 8 9 AT).

EN170:2002 Filtres pour l'ultraviolet (2C-1.2).

GS-ET 29:2011-05 Exigences additionnelles protection arc électrique (8-1-0 Oculaires).



## Brexit : marquage UKCA

Le 24 août 2021, le gouvernement britannique a annoncé le report de la date limite pour une application du marquage UKCA (initialement prévue au 1er janvier 2022) au 1er janvier 2023.

Depuis le 1er janvier 2021, le marquage UKCA (UK Conformity Assessed), nouveau marquage applicable aux biens mis sur le marché britannique (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles) est entré en vigueur.

Jusqu'au 1er janvier 2023, les EPI marqués CE pourront continuer à être mis sur le marché britannique.

A partir du 1er janvier 2023, tous les EPI mis sur le marché britannique devront être marqués UKCA. Le marquage CE ne sera plus reconnu sur le marché britannique.

*Source :*

*Communiqué de presse du gouvernement britannique (24 août 2021)*

## Amiante

[Un arrêté du 22 juillet 2021 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité](#) a été publié au journal officiel de la République française du 11 septembre 2021. La majorité de ses dispositions entreront en vigueur au 1er juillet 2023. Cet arrêté vient compléter l'article R. 4412-97 du Code du travail qui rend obligatoire le repérage de l'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs et portant sur des immeubles, des équipements, matériels ou articles susceptibles d'en contenir. L'arrêté définit les conditions, les modalités, la formalisation et la traçabilité du repérage de l'amiante, avant certaines opérations dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une activité (notamment les équipements de production thermiques, mécaniques ou électriques, les équipements de distribution et de transport de fluides, les équipements de transport de matières, de produits ou de personnes comme les escaliers mécaniques ou les ponts roulants ou encore les équipements de stockage comme les cuves...). L'arrêté précise également les compétences attendues de l'opérateur de repérage.

## Prévention en santé au travail : nouvelle loi

[La loi 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail](#) a été publiée au journal officiel de la République française du 3 août 2021. La plupart de ses dispositions entreront en vigueur le 31 mars 2022. Plusieurs décrets d'applications doivent encore être publiés.

La nouvelle loi introduit plusieurs changements en matière de prévention au sein des entreprises tels que le renforcement du document unique d'évaluation des risques, la création du passeport de prévention, la révision de la définition du harcèlement sexuel dans le code du travail, le renforcement du contrôle de la conformité des équipements de travail et de protection individuelle. Elle prévoit également une extension des missions dévolues aux services de prévention et de santé au travail, de nouveaux accès aux dossiers médicaux ainsi que de nouvelles mesures visant à mieux accompagner certains publics vulnérables et à lutter contre la désinsertion professionnelle. Enfin, elle initie une réorganisation de la gouvernance du système de santé au travail.

## Surveillance médicale

[Le décret n° 2021-1065 du 9 août 2021 relatif à la visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite](#) a été publié au journal officiel de la République française du 11 août 2021. Il précise les catégories de travailleurs bénéficiant de la visite médicale avant leur départ à la retraite prévue à l'article L. 4624-2-1 du Code du travail. Les dispositions du décret s'appliquent aux travailleurs dont le départ ou la mise à la retraite intervient à compter du 1er octobre 2021. Le décret prévoit les modalités selon lesquelles cette visite doit être effectuée et les modalités selon lesquelles le médecin du travail établit une traçabilité des expositions du travailleur à certains facteurs de risques professionnels et peut formuler des préconisations en matière de surveillance post-professionnelle, et, le cas échéant, informer le travailleur sur les dispositifs spécifiques mis en place par les régimes accidents du travail - maladies professionnelles.



## Questions réglementaires...



### Peut-on imposer aux salariés la prise en charge de leurs équipements de protection individuelle ?

Certaines situations professionnelles obligent les salariés à avoir des équipements de protection individuelle lorsque la protection collective ne suffit pas. Dans ce cas l'employeur doit-il quand même les prendre intégralement en charge ?

Lorsque la protection des salariés ne peut pas être assurée par des mesures collectives, il appartient à l'employeur de fournir des équipements de protection individuelle appropriés aux risques à prévenir et de s'assurer qu'ils peuvent être portés dans les conditions dans lesquelles le travail est accompli.

Les équipements de protection ne doivent entraîner aucune dépense pour les travailleurs : ils sont fournis gratuitement par l'employeur qui assure leur bon fonctionnement et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires.

#### **Bon à savoir :**

Un salarié victime d'un accident du travail et n'utilisant pas un EPI mis à sa disposition risque... Une baisse de sa rente d'incapacité en cas d'accident du travail.

### Non-respect du port des EPI : le salarié peut-il être sanctionné ?

L'employeur a l'obligation de mettre à disposition des salariés les équipements de protection individuelle. De son côté, les salariés doivent les porter. En cas de refus, l'employeur peut sanctionner le salarié. Explications...

L'employeur doit mettre à la disposition de ses salariés les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser afin de garantir leur sécurité. Au préalable, une étude des risques doit être réalisée.

L'employeur a ensuite une obligation d'information vis-à-vis de ses salariés : les risques contre lesquels ces équipements les protègent doivent être portés à leur connaissance ainsi que les règles d'utilisation de ces derniers.

Il faut également leur faire bénéficier d'une formation adéquate quant au port de ces EPI, à renouveler autant que nécessaire.

Lorsque toutes ces obligations sont remplies l'employeur a effectivement la possibilité de sanctionner un salarié si celui-ci ne porte pas les équipements mis à sa disposition.

Le non-respect des consignes de sécurité constitue une faute pouvant être sanctionnée. La Cour de cassation a, à plusieurs reprises, jugé que le non-port des EPI pouvait donner lieu à des sanctions disciplinaires (avertissement, mise à pied, etc.), voire à un licenciement dans les cas les plus graves.

Toutefois, si l'employeur manque à son obligation d'information ou de formation du salarié, la responsabilité de celui-ci diminue et les faits reprochés ne seront plus nécessairement fautifs.

# "Formation technique EPI" du SYNAMAP

prochaine session  
du 21 au 25 mars 2022

un module complet et pointu  
animé par des experts du syndicat

## Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Connaître la réglementation EPI
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux situations de travail, etc.

## Programme :

La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.

Cepovett

## Inscrire la RSE au service de la performance globale

CEPOVETT Group s'est engagé dans une démarche de développement durable qui lui permet de s'adapter aux évolutions de la société, tout en assurant la performance et la pérennité du groupe.

Le groupe inscrit la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) au service de sa performance globale, en se mobilisant autour d'une démarche collaborative par l'action et l'expérimentation.

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions sont menées pour inscrire le développement durable au coeur de sa stratégie business, de ses processus opérationnels et de ses outils, s'engageant ainsi pour un vêtement professionnel éco socio responsable.

Afin d'atteindre les objectifs fixés en 2030, l'ONU a décidé d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions concrètes. En 2021, CEPOVETT a été sélectionné pour faire partie du programme international "SDG Ambition Accelerator", une série d'ateliers développée par le Global Compact des Nations Unies, en lien avec Accenture et SAP.

[+ d'infos](#)

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## T2S récompensée avec le dispositif DATI PLUS

DATI PLUS, dispositif d'Alerte pour Travailleur Isolé de T2S, a été primé cette année par les Mat d'Or en recevant le prix "Elu Innovation par les professionnels du BTP". Plus de 64 000 professionnels ont voté pour cette solution connectée clé en main.

T2S s'est associée à la société NOV'IN pour développer le premier et seul système DATI (Dispositif d'Alerte pour Travailleur Isolé) intégré à un EPI haute visibilité ou brassard ELEKSEN. DATI PLUS s'appuie sur l'intelligence artificielle ce qui permet d'avoir une alerte fiable pour porter secours rapidement. Ainsi, il s'ajuste automatiquement à l'activité du porteur et calibre la détection d'immobilité, perte de verticalité... L'alerte peut être déclenchée manuellement via le bouton SOS. Une plateforme Web service vient faciliter le déploiement et le suivi par

l'encadrement. Ce dispositif évite le risque d'oubli de la protection ; il est intégré dans un EPI haute visibilité ou brassard ELEKSEN. Très facile d'utilisation, le porteur est libre de ses mouvements. L'interface lumineuse permet de minimiser le nombre de fausses alertes et de garantir une visibilité maximale en cas d'accident. Parfois, le travailleur isolé peut intervenir dans des milieux à faible luminosité. Dans ce cas, les LED ont une double fonction : voir et être vu. DATI PLUS peut sauver des vies. En cas d'accident, l'EPI LED ELEKSEN se connecte

au réseau GSM multicanal et envoie une alerte à une chaîne d'aidants (salariés de l'entreprise ou télésurveillance externalisée). Le travailleur isolé est directement mis en relation avec l'aidant via un kit mains libres (micro et haut-parleur intégrés). Ce dernier peut ainsi connaître la gravité de la situation en temps réel et intervenir rapidement (géolocalisation uniquement en cas d'alerte). Ce lien établi avec la victime permet de la maintenir consciente et le rassurer jusqu'à l'arrivée des secours.

**TRAVAILLEUR ISOLÉ**  
**DISPOSITIF D'ALERTE**

**DATI PLUS**

**Élu meilleure innovation**  
par 64 000 professionnels du BTP

**INNOVATION**  
**MAT D'OR**  
SAGERET 2021

**T2S**

## Le Groupe RG étend son réseau en Espagne avec l'acquisition de MONTEMAR

Le Groupe RG poursuit sa stratégie de développement en Espagne et de maillage du territoire en prenant pied dans sa région nord, avec l'acquisition à Santander de MONTEMAR.

"L'acquisition de MONTEMAR s'inscrit dans notre stratégie de maillage du territoire espagnol. Après l'acquisition de Joysa Vestuario Laboral en 2019 à Madrid, puis de Waterfire en 2020 à Barcelone, nous sommes maintenant dignement représentés dans le nord industriel du pays.

Nous renforçons ainsi notre capacité à répondre aux besoins de nos clients actuels et futurs sur un périmètre géographique toujours plus large, et notamment sur un axe Barcelone/Madrid/Santander." Pierre Manchini, Président & Directeur-Général du Groupe RG.



## GVS a fait l'acquisition de la société RPB Safety

L'acquisition stratégique de RPB Safety, fabricant spécialisé d'équipements de protection respiratoire basé aux États-Unis, permet à GVS d'élargir sa gamme de produits et services et d'améliorer sa puissance de fabrication. Un développement qui assure à GVS d'atteindre de nouveaux marchés.



## uvex a lancé uvex RX e-shop, un site de gestion en ligne pour des lunettes de protection à la vue !

Afin de faciliter la mise à disposition de lunettes de protection à la vue pour les professionnels, uvex a développé un site de gestion en ligne. Une solution simple pour commander des lunettes de protection à la vue. Plus facilement. Plus rapidement.

De la conception d'un formulaire de commande pour le collaborateur à équiper jusqu'à la réception des lunettes de protection à la vue, ce site de gestion vous permet en quelques clics de suivre vos commandes de lunettes de protection à la vue.

En intégrant les différents acteurs de l'approvisionnement de lunettes de protection à la vue (fabricant, opticien voire distributeur), le site de commande en ligne permet de partager efficacement l'information afin d'éviter les erreurs et

réduire au maximum les délais.

Le site de commande permet d'afficher la sélection de sa société en termes de montures, de matériaux d'oculaires et d'options. De générer rapidement un formulaire de commande pouvant être imprimé ou envoyé par e-mail pour que son collaborateur puisse se rendre chez son opticien pour la prise de mesures. De suivre ses commandes de lunettes de protection à la vue en temps réel à travers six statuts mis à jour automatiquement à chaque étape du processus.

D'accéder à ses données 24h/24, 7j/7 pour une meilleure traçabilité et une analyse facilitée des historiques de commande.

Le fonctionnement du site ?

Un espace personnel sera configuré par les équipes uvex. La sélection de monture ainsi que les matériaux d'oculaires et options, convenus préalablement, seront intégrés. Un identifiant et un mot de passe sont envoyés par e-mail.

Des formulaires de commande, édités en quelques clics, peuvent être imprimés directement ou transmis au salarié concerné par e-mail pour qu'il l'apporte à l'opticien lors de sa visite.

Le statut des dossiers est vérifiable à n'importe quel moment.

La suite du processus reste inchangée : l'opticien transmet la commande, qui sera validée puis mise en fabrication et l'équipement sera livré chez l'opticien.

> [uvex RX e-shop](#)



## EcoVadis récompense l'engagement RSE de Mabéo Industries

Pour la première fois, Mabéo Industries, filiale à 100% du Groupe Martin Belaysoud, a été certifiée niveau Platinum par l'organisme EcoVadis. L'enseigne se classe ainsi dans le Top 1% des entreprises les mieux notées pour ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

Avec un score global de 74/100 et une hausse de 8 points par rapport à 2020, Mabéo Industries atteint le plus haut niveau possible sur EcoVadis et se positionne parmi les meilleures entreprises sur le marché de la distribution professionnelle.

Grâce à cette excellente note, Mabéo Industries franchit une nouvelle étape en matière de RSE et passe d'un niveau "Gold", qui lui a été décerné pendant 2 années consécutives, à un niveau "Platinum".

Ces résultats sont le fruit d'un diagnostic complet réalisé en mars dernier, évaluant le respect de plus de 200 exigences regroupées dans quatre domaines :

Environnement, Social & Droits de l'Homme, Éthique, Achats Responsables.

Dans sa synthèse, EcoVadis constate, entre autres, les forces suivantes :

- Amélioration de l'efficacité énergétique par la modernisation de la technologie ou des équipements ;
- Mesures mises en place pour l'utilisation systématique d'emballages recyclés ;
- Mesures proactives pour éviter toute forme de discrimination et de harcèlement ;
- Mesures spécifiques en place pour l'intégration des personnes handicapées.

“ Cet excellent résultat fait suite au travail accompli par nos équipes. Il est la preuve de notre implication totale sur les sujets de RSE ”

Stéphane CAO, Directeur Général de Mabéo Industries



## Molinel propose une 2<sup>ème</sup> vie aux vêtements de protection !

Solution de valorisation des vêtements usagés, Objectif 2<sup>ème</sup> Vie est un dispositif qui permet de faire recycler ses vêtements professionnels usagés.

La collecte est très simple ! Il suffit de confier ses vêtements professionnels usagés à son distributeur, partenaire du dispositif OBJECTIF 2<sup>ème</sup> VIE. Il les collecte pour vous et s'occupe du reste !

Quelles sont les conditions ?

Molinel récupère tous types de vêtements de travail, de toutes marques. Ils doivent simplement être triés selon leur composition (100% coton, coton/polyester, polyester/coton) et être propres, c'est-à-dire nettoyés, exempts de soudure, de déchets chimiques et d'une quelconque autre contamination ou pollution (chimique ou biologique).

Le distributeur agréé organise le retour des vêtements de travail chez Molinel, qui à son tour, organise le recyclage en collaboration avec une société

spécialisée dans le traitement des déchets textiles et en fonction de la composition des articles. Les vêtements qui ne peuvent pas être recyclés partiront en revalorisation énergétique.

Une fois les vêtements de travail recyclés, une preuve de revalorisation est remise sur demande par votre distributeur agréé.

Mais que deviennent les vêtements de travail et de protection confiés au distributeur agréé "OBJECTIF 2<sup>ème</sup> VIE" ?

80 % d'entre eux sont recyclés en isolants acoustiques/thermiques.

20 % d'entre eux font l'objet d'une revalorisation énergétique.

Le service en +

Pour les produits non recyclables (EPI, vêtements haute visibilité, tenues retardateur de feu, parka ou tout autre équipement conçu dans un tissu traité) et en l'absence de solutions techniques sur le marché, Molinel propose un circuit de revalorisation énergétique.

Le principe ? Lorsque des vêtements de travail et des EPI sont apportés chez un distributeur, il faut penser à les trier ! Ces 2 familles de produits n'intègrent pas le même circuit :

Les vêtements de travail 100 % coton - coton/polyester - polyester/coton intègrent le circuit "Recyclage matière". Quant aux EPI/vêtements de protection, ils participent à la filière de "Revalorisation énergétique".



## Protection auditive

### Comment mettre correctement ses bouchons d'oreille jetables ?

Pour être bien protégé, il est indispensable de mettre ses bouchons d'oreille correctement.

#### Les 3 étapes à respecter :

1. Rouler brièvement les bouchons d'oreille jetables afin de les affiner.
2. Placer son bras au-dessus de sa tête et tirer légèrement son oreille vers le haut afin que le conduit auditif soit bien droit.
3. Insérer les bouchons d'oreille et les maintenir en place un court moment. S'ils ne sont pas visibles de face, alors ils sont dans la bonne position.



## Protection antichute

### Un harnais conforme, c'est quoi ?

Un harnais antichute est un dispositif de préhension du corps destiné à arrêter les chutes. Norme EN 361.

Il peut être **constitué de sangle, bouclerie, boucles et autres éléments disposés et ajustés de manière appropriée sur le corps d'un individu**, pour le retenir pendant une chute et après l'arrêt de celle-ci (EN 363).

Les fils de couture doivent être de même nature que les sangles mais de couleurs contrastées pour en vérifier aisément l'état.

Les éléments d'accrochage doivent être placés au dessus du centre de gravité au sternum dans le dos ou aux deux épaules.

Les sangles principales doivent mesurer au minimum 4 cm de large.

Le harnais doit être **adapté à la morphologie de l'utilisateur**, des moyens de réglage peuvent être prévus à cet effet.



## Protection des pieds

### La respirabilité des chaussures de sécurité

La respirabilité d'une chaussure se définit par sa capacité d'évacuation de la transpiration. C'est l'assurance de garder les pieds au sec et d'éviter toute sensation désagréable due à une transpiration excessive, même après une longue journée de travail, souvent physique.

La respirabilité joue donc un rôle essentiel dans le confort climatique à l'intérieur de la chaussure et par extension dans le confort en général.

Les pieds sont l'une des parties du corps qui transpire le plus, après la tête et les mains. Même au repos, nous transpirons des pieds, environ 20 mL sur 8 heures. Or, les chaussures de sécurité sont très majoritairement portées par des personnes ayant une activité physique. Par exemple, sur certaines plateformes logistiques, les salariés marchent jusqu'à 15 km par jour !

#### Le confort climatique au sein de la chaussure

Si la transpiration ne peut être évacuée efficacement sous forme de vapeur d'eau, les pieds deviennent humides. Dans un environnement froid, l'humidité produite par la transpiration du pied accentuera la sensation de froid chez le porteur. La perte de chaleur dans des chaussures humides est environ 6 fois plus importante que dans des chaussures sèches.

Au contraire, dans un environnement tiède ou chaud, l'humidité pourra procurer une sensation de surchauffe.

Nous sommes à l'aise lorsque la température sur le pied est comprise entre 28 et 32°C.

#### Les risques liés à une mauvaise gestion de la transpiration

Le premier risque lié à une transpiration excessive est la réduction de notre niveau de concentration et dans des environnements de travail difficiles, où la vigilance est essentielle, cela peut augmenter le risque d'accident.

Il y a également le risque sanitaire. A court-terme, une température de la peau sur le pied sous 26°C accroît le risque de tomber malade. A long-terme, une température de la peau trop basse impacte d'autres parties du corps comme les genoux, le nerf sciatique et bien d'autres.

De plus, avoir les pieds humides dans un environnement chaud augmente le risque de frottement à l'intérieur de la chaussure, ce qui favorise l'apparition d'ampoules.

#### Comment choisir une chaussure de sécurité respirante ?

Pour une bonne gestion de la transpiration, les matériaux utilisés dans la conception de la chaussure doivent remplir deux fonctions :

- Capter la transpiration afin que celle-ci ne s'accumule pas sur le pied
- Permettre l'évacuation de la transpiration à l'extérieur de la chaussure en facilitant le déplacement de la transpiration du pied à la chaussette puis de la chaussette à la doublure et, pour finir, de la doublure à l'extérieur de la chaussure à travers un effet cheminée ainsi que de la doublure à la tige puis à l'extérieur de la chaussure.

Source uvex



# Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

## ANSELL HEALTHCARE EUROPE NV



### HyFlex® 11-819 ESD

Normes : EN 388:3121A / EN 16350 / Certifié Oeko- Tex et Dermatest.

Descriptif : Alliance parfaite de la dextérité et de la compatibilité à tous les écrans tactiles. Evite les décharges électrostatiques.

Grâce à son enduction en mousse de nitrile Fortix™, ce gant fin et confortable offre une durabilité exceptionnelle pour une utilisation prolongée, en respectant la peau et certifié à la fois Oeko-Tex et DermaTest.

Applications : Manutention générale, montage et démontage, maniement de machines-outils, contrôle qualité, applications nécessitant dextérité et précision, compatibilité avec les écrans tactiles industriels et grand public, environnements nécessitant une protection contre les décharges électrostatiques, opérations d'entreposage et de logistique.

[www.ansell.com/fr/fr/form-pages/contact-us](http://www.ansell.com/fr/fr/form-pages/contact-us)

## GROUPE JLF MARQUE JLF PRO®



### Chaussette Fraîcheur Courte JLF Pro® (réf. 840)

Norme : ISO 20344:2011\$5.10.

Descriptif : La chaussette antistatique tige courte apporte confort, sécurité et hygiène grâce à la fibre Coolmax® dans les chaussures de sécurité basses avec propriétés imper-respirantes.

Applications : Toute secteur d'activité, particulièrement recommandé en environnement chaud.

[info@jlf-pro.com](mailto:info@jlf-pro.com) - [www.jlf-pro.com](http://www.jlf-pro.com)

## DELTA PLUS



### HELIUM2 BLUE BLOCKER (réf. HELI2BB)

Normes : EN166 :2001 (1FT / FT) / EN170 :2002 (UV 2C-1.4).

Descriptif : Protection optimale contre la lumière bleue nocive. Sa technologie ne modifie pas les couleurs et améliore les contrastes. Les branches double injection allient flexibilité et robustesse pour un parfait maintien sans pression. Extrêmement légère, elle est idéale pour un port longue durée.

Applications : Usines, laboratoires, bureaux, centrales électriques, centrales nucléaires...

[information@deltaplus.fr](mailto:information@deltaplus.fr) - [www.deltaplus.eu](http://www.deltaplus.eu)



### Parka légère imperméable AREN

Norme : EN343 (3 1 X).

Descriptif : Tissu 100% polyester Stretch mécanique 2 couches laminées, léger, imperméable et respirant (WP: 8000 - Mvp : 800) pour un confort d'utilisation accru. Doublure taffetas polyester matelassée.

Applications : BTP/Construction, transport, stockage.



### VV914 ARC FLASH

Normes : EN388 (3 X 4 3 E) / EN407 (4 2 X X X X) / ASTM-F-2675 50 (CAL/CM²).

Descriptif : Gants résistants aux arcs électriques. Para-aramide/Fibre de verre/Modacrylique. Enduction mousse de néoprène sur paume et bout des doigts. Jauge 10. Testé selon l'ASTM F2675. ATPV : 50 cal/cm² sur la paume.

Applications : Énergie (fournisseur d'électricité, de gaz, d'eau/Éolien, industrie minière/pétrole et gaz, fabrication, information/communication, construction.

# Produits et solutions

## JSP SAFETY



### Plateforme digitale DigiHUB

**Descriptif** : JSP lance une plateforme digitale pour rendre l'accès aux informations normatives, techniques et commerciales sur ses produits simple et rapide. La plateforme a pour vocation de permettre aux clients de vérifier des informations sur les produits, de répondre aux questions fréquentes, de télécharger les fiches techniques et les déclarations de conformité et d'accéder aux vidéos de démonstrations. En outre, elle permet de visualiser les produits à 360° et de faire des simulations en 3D avec leur logo sur les casques et les coquilles anti-bruit.

VOIR LA DEMONSTRATION ICI : [DigiHUB](#)  
OUVRIR UN COMPTE ici : [DigiHUB](#)

[milad@jsp.co.uk](mailto:milad@jsp.co.uk) - [www.jsp-safety.com](http://www.jsp-safety.com)

## KRATOS SAFETY

### EVA'LAD 2 (réf. FA 70 029 06R)

**Norme** : PPE-R/11.115.

**Descriptif** : Échelle de sauvetage en sangle (6 m) avec système de sécurisation intégré (7 m) permettant à la victime d'une chute de hauteur d'atteindre un lieu sûr en étant sécurisée par une tierce personne.

**Applications** : Conçue pour le sauvetage et l'évacuation d'une victime ayant chuté sans perte de connaissance lors de travaux en hauteur.



**EVA'LAD 2**

[info@kratossafety.com](mailto:info@kratossafety.com) - [www.kratossafety.com](http://www.kratossafety.com)

## MAPA PROFESSIONAL



### ULTRANE 527 - Doigts détachables

**Normes** : EN 407 : X1XXXX / EN 388 : 31X1A.

**Descriptif** : Ultrane 527, une solution visant à limiter le risque de happement causé par un outil en rotation grâce à la technologie MAPA PROFESSIONAL intégrant des doigts détachables. Solution issue de la gamme RESICOMFORT assurant confort et respirabilité sans aucun compromis sur la résistance.

**Applications** : Automobile, aéronautique, transport, fabrication de pièces métalliques et autres industries qui utilisent des machines et outils rotatifs.

[contact@mapa-pro.com](mailto:contact@mapa-pro.com) - [www.mapa-pro.com](http://www.mapa-pro.com)

## RESPIREX FRANCE

### Bottes et sur bottes DIELECTRIC

**Normes** : EN ISO 20345 / EN 50321:2019 Class 0, prEN 50321-2017 Class3 / ASTM F1117.

**Descriptif** : Botte diélectrique avec renfort en acier aux orteils et semelle en caoutchouc vulcanisé. Protège jusqu'à 20kV > 8H et à 35kV sur la semelle pendant 3 minutes.

**Applications** : La gamme de bottes et sur-bottes WorkMaster vous permet d'intervenir sous haute tension de la class 0 à la class 3.



[info@respirex.fr](mailto:info@respirex.fr) - [www.respirex.fr](http://www.respirex.fr)

## SONORCO

### SWEAT MULTIRISQUES

**Normes** : ISO 11612 / EN 1149 + IEC 61482.

**Descriptif** : Sweat ignifuge conformément à la norme de protection contre la chaleur et les flammes ISO 11612. Répond également à la protection contre l'électricité statique EN 1149 et à la protection contre les arcs électriques IEC 61482. Modèle avec manches longues et renforts au niveau des épaules et des coudes. Ce modèle peut être décliné sans renforts ainsi qu'une gamme de variantes. Divers coloris possibles (se renseigner).

**Applications** : Secteurs de l'industrie, pétrochimie, travaux électriques, etc.



[cpatry@sonorco.fr](mailto:cpatry@sonorco.fr) - [www.sonorco.fr](http://www.sonorco.fr)



## INFIELD®

## Infield Safety, des solutions antibuée efficaces

La situation sanitaire actuelle imposant encore le port du masque génère plusieurs problèmes, dont celui de la buée pour les porteurs de lunettes de protection neutres/correctrices.

En effet, ceux-ci sont soumis à une problématique de buée. Le port du masque crée un effet cheminée lors de la respiration et un voile de buée perturbe les utilisateurs.

Pour pallier à ce problème, il existe plusieurs solutions de traitements antibuée qu'Infield propose sur ses produits :

### Les solutions actives

Un traitement de surface du verre qui doit être activé toutes les 24 heures avec une lingette spéciale (additionnelle à la lingette de nettoyage). Le traitement OPTIFOG ( durci antireflet) disponible sur les lunettes de protection correctrices ou des lingettes antibuée que l'on peut utiliser sur toute lunettes neutres ou correctrices.

### Les solutions passives

Le traitement de surface du verre est traité anti-buée et ne nécessite aucune interaction spécifique de produit additionnel. Il s'agit d'un traitement antibuée sur verre durci (sans anti-reflet).

## NOUVEAU

### Traitement antibuée

Le traitement a un effet ANTIBUEE permanent.

Les verres peuvent être nettoyés et entretenus normalement.

L'antibuée est combiné à un traitement durci et antistatique, disponible sur les verres unifocaux et progressifs en polycarbonate.



### Lingettes antibuée

Les lingettes antibuée ont un effet longue durée et sans trace, surtout lorsqu'on porte un masque.

Leur manipulation est rapide et facile Réutilisables, avec un tissu sec et sans liquide, leur stockage est propre dans une pochette refermable hermétique.

## La nouvelle gamme de chaussures de sécurité RACING met les gaz !

Inspirée des sports de vitesse, la nouvelle gamme "Racing" proposée par Parade Protection, offre une grande flexibilité et une fiabilité pour accroître la performance du porteur. Qu'il travaille dans l'industrie, la logistique, le second œuvre, le commerce ou la distribution, le professionnel est un sportif du quotidien. À ce titre, il nécessite un équipement aussi confortable que robuste !

À l'origine du projet Racing, la volonté de Parade Protection de répondre absolument aux critères de confort, protection, maintien, endurance et sécurité, en se basant sur son expérience de plus de 40 ans, sa connaissance des besoins des utilisateurs et grâce à des technologies très performantes et innovantes.

Les professionnels de l'industrie, de la logistique, du commerce et de la distribution ou encore du second œuvre trouvent en RACING, une gamme complète de 4 produits inspirée des sports de vitesse, qui répond au même cahier des charges exigeant : précision, performance et fiabilité.

Parade Protection travaille avec des utilisateurs et des

porteurs de chaussures de sécurité pour concevoir des produits adaptés aux besoins spécifiques des métiers, sans sacrifier l'esthétique. Le constat de la marque ? Le style protège mieux.

*"Plus un modèle plaît à son porteur, plus ce dernier est susceptible de le porter et donc d'être mieux protégé. Chez Parade Protection, nos stylistes suivent les derniers cahiers de tendance pour des chaussures au look actuel. L'idéal pour le porteur, c'est un produit inspiré de ce qu'il porte en dehors du travail."* Virginie Tricard, Responsable de l'offre Parade Protection. Challenge réussi pour la marque avec cette nouvelle gamme !

### Gamme S1P : RIDE & RACER

Les modèles RIDE & RACER, normés S1P, sont dotés de la nouvelle matière SHIELD-ONE ultra-résistante à l'abrasion en toile et TPU qui lui confère une excellente durabilité. Cette toile respirante, au design signé du bouclier PARADE, procure une véritable protection anti-usure. La garantie d'une sécurité optimale...

### Gamme S3 : RAFT & ROAD

Les modèles Raft & Road sont normés S3 et équipés d'un dessus en microfibre PU pour une utilisation en intérieur comme en extérieur. Une parfaite résistance à l'humidité.



## Nomex® FastTrack™, nouveau service de livraison rapide DuPont



Pour garantir la sécurité des travailleurs avec des vêtements de protection contre les risques thermiques et les arcs électriques, la rapidité de livraison est primordiale. DuPont a ainsi mis en place un nouveau service : Nomex® FastTrack™.

Nomex® FastTrack™ est un service premium qui permet aux utilisateurs industriels de vêtements Nomex® de recevoir jusqu'à 50 articles en Nomex® dans un délai de 30 jours.

Il est proposé par les fabricants partenaires de DuPont et aisément accessible depuis le site DuPont™ SafeSPEC™ : [www.safespec.fr](http://www.safespec.fr).

### Nomex®

DuPont est le seul fabricant à offrir une gamme complète de matériaux dotés d'une technologie protégeant contre les arcs électriques de  $>8 \text{ cal/cm}^2$  à  $>12 \text{ cal/cm}^2$  : Nomex® Essential Arc, Arc et Xtreme Arc. DuPont assure une protection supérieure pour les secteurs les plus exigeants !

Guide d'utilisation :

Lorsque vous parcourez le catalogue de produits sur le site Web SafeSPEC™, recherchez le logo FastTrack™ pour trouver les articles disponibles en livraison rapide. Pour passer commande sur le site web SafeSPEC™ ou commander directement sur le site internet du fabricant de vêtements, cliquez sur le bouton figurant sur la page de l'article.



**Protection pour les tâches les plus difficiles**

Des vêtements ignifugés aux combinaisons de protection, en passant par les gants et les manches, avec l'outil SafeSPEC™, vous trouverez la protection dont vous avez besoin pour votre travail

Trouvez la protection adéquate

www.safespec.fr

## EPIC, la marque privative d'EPI Center

EPI Center, filiale du groupe RG, est déjà présent dans différents univers produits avec 5 gammes exclusives : le workwear avec Gamex® et Sens®, la haute visibilité avec Kita®, Auda pour les chaussures de sécurité et Pip pour les lunettes de sécurité.

Pour compléter son offre exclusive de solutions de protection, EPI Center lance EPIC, sa marque privative d'EPI. D'ici la fin de l'année, EPIC proposera une gamme complète de gants de protection couvrant les risques mécaniques liés aux manutentions de tous types, ainsi que des protections auditives et de protections respiratoires. La gamme EPIC sera présente dans les points de vente des adhérents du réseau EPI Center et mise en valeur dans des linéaires spécifiques, aux couleurs du groupement. Les produits seront accompagnés de guides d'aide au choix de l'EPI le mieux adapté au poste de travail et aux risques encourus.



UN SPÉCIALISTE C'EST +SÛR

### Gamme Gants de protection

4 lignes de gants de protection, composées de 7 modèles complémentaires :

- E-FIRST : gamme polyvalente, travaux de précision, manutention... *Gant 100% Nylon® enduit PU, gant polyester/spandex enduit latex.*

- E-FLEX : gamme manutention. Gants sur support polyamide/spandex, proposés en 3 enductions différentes : *Enduction micro mousse de nitrile, paume et bouts des doigts. Enduction micro mousse de nitrile avec picots, paume, doigts et ¾ dos de la main. Enduction totale micro mousse de nitrile avec picots.*

- E-GRIP : gamme manutention. *Gant polyamide/spandex en double enduction nitrile ¾. Certifié pour la chaleur de contact. Excellente préhension en milieux gras et huileux.*

- E-CUT : gamme anti-coupure. *Gant 100% Dytec® (fibre innovante sans fibre de verre et sans fibre inox avec une résistance à la coupure 2 fois plus élevée que les fibres HPPE traditionnelles). Enduction mousse de nitrile sur la paume, avec renfort pouce/index.*



### Gamme Protection respiratoire

3 types de masques :

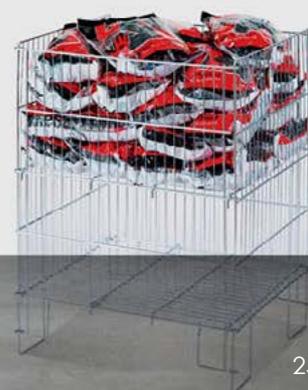
- Masque à coque avec soupape FFP3 NR D, conditionné par lots de 2 ou par boîtes de 12.
- Masque à coque avec soupape FFP2 NR D, conditionné par lots de 3 ou par boîtes de 12.
- Demi-masque nu à système baïonnette, compatible avec 3 filtres différents en fonction des risques encourus: filtres A2P3, ABEK3 et P3.



### Gamme Protection auditive

3 types de masques :

- Bouchons jetables, en polyuréthane, présentés en paquets de 10 paires.
- Bouchons réutilisables, préformés en polymère ; avec cordelette en PVC, présentés en paquets de 5 paires et boîtes de 50 paires.



# Produits et solutions

## SIOEN



### Gilet VIKJA

**Normes :** EN ISO 20471 / EN 13034 / EN 11611 / EN 11612 / EN 1149-5.

**Descriptif :** Gilet confortable pour un niveau élevé de protection tout en vous gardant au chaud. Fabriqué avec le nouveau tissu Siopor® Excell léger (280 g/m²). Equipé d'un ruban réfléchissant segmenté améliorant la respirabilité et le confort. Bas allongé, poche napoléonienne, boucles radio, cordon élastique dans l'ourlet.

**Applications :** Industrie.

### Polo HV CASBAS

**Normes :** EN ISO 20471...Classe 3 / EN13758 -2 UPF 50+.

**Descriptif :** Polo à manches longues qui protège des rayons ultraviolets. Les propriétés antibactériennes inhérentes à son tissu Sio-Cool® à séchage rapide garantissent à fraîcheur des vêtements. Les bandes réfléchissantes segmentées et couleur fluorescente assurent la sécurité dans l'obscurité.

**Applications :** Travaux publics, industrie.



sales.france@sioen.com - www.sioen.com

## SORIFA



### Support & distributeur de gel hydroalcoolique

**Norme :** EN12276 (Bactéricide) ; EN1650 (Levuricide) ; EN 14476+A2 (Virucide - actif sur le Coronavirus).

**Descriptif :** Support en métal thermolaqué pour apposer plusieurs distributeurs de gel hydroalcoolique, robuste et stable. Mobile, il mesure 1,73 m de haut et permet la diffusion de vos instructions et consignes sanitaires grâce à son affichage format A4 sous plexiglas. Une fois installé, le dispositif est qualitatif et pérenne.

**Applications :** Les différents distributeurs qui se fixent sur le support sont soit automatiques soit manuels et actionnables au coude. 3 modèles de distributeurs au choix

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

## SPASCIANI



### Appareils d'évacuation Respirateur Cagoule H900

**Norme :** EN 403 :2004 DIN 58647-7 :1997.

**Descriptif :** Gamme de cagoules filtrantes destinée à l'évacuation. Jetables, à usage unique et utilisables seulement en cas de danger. Couleur orange signalétique équipée d'un large écran antibuée, d'un harnais élastique à réglage automatique ainsi qu'une collerette élastique pour l'étanchéité. Le demi-masque interne est en silicone. Différentes versions sont disponibles. Facile et rapide à porter, Certification Atex.

**Applications :** Sites nucléaires, usines chimiques et pétrochimiques, site éoliens, centres pénitenciers, Marine, pompiers.

i.stregloff@spasciani.fr - www.spasciani.fr

## T2S



### Gilet rafraîchissant KIPCOOL T2S®

**Norme :** EN ISO 20471 Classe 2.

**Descriptif :** Conçu à partir d'une maille avec fibres Coolmax pour un refroidissement actif naturel de -7°C en quelques secondes (système rafraîchissant par évaporation sous l'effet de la chaleur).

Simple et facile d'utilisation : mouiller le vêtement avec environ 0,7 à 1 litre d'eau et l'essorer pour enlever le surplus d'eau. Finition antibactérienne pour éviter la formation de moisissures et d'odeurs indésirables.

**Applications :** Protection contre les fortes chaleurs. Gilet haute visibilité rafraîchissant. Disponible en jaune ou orange fluorescent.

### Tee-shirt KRYPTON TARGET2SAFETY®

**Normes :** EN ISO 20471 Classe 2 / EN 13758-2 : UPF 40+.

**Descriptif :** EPI haute visibilité au look moderne : encolure en V, empiècements contrastés sur les épaules et au bas du tee-shirt. Conçu à partir d'une maille polyester douce et de bandes rétro réfléchissantes microbilles thermocollées, il vous offre une souplesse et un confort optimal au porté. Sa coupe cintrée vous assure une meilleure aisance dans vos mouvements.

**Applications :** Protection contre les UV. 2 coloris disponibles sur stock : jaune/noir, orange/noir. Disponible de la taille S à XXXL.

info@t2s.fr - www.t2s.fr

# Produits et solutions

## TRACTEL

### Davitrac

Normes : EN 795-A (point d'ancrage fixe) / EN 795-B (point d'ancrage mobile), utilisé avec l'embase mobile / Directive Machine 2006/42/CE (levage de charges) / CEN/TS 16415:2013-B (Antichute pour 2 personnes).

Descriptif : Davitrac est une solution complète pour le travail en espaces confinés. Il permet d'effectuer des opérations de levage de matériel et offre un point d'ancrage de 150kg, permettant le travail en suspension. Il s'adapte également aux situations de sauvetage.

Applications : Secours, espaces confinés, travaux sur corde, regards, fosses, pétrole et gaz, génie civil, industries.



info.tsas@tractel.com - www.tractel.com

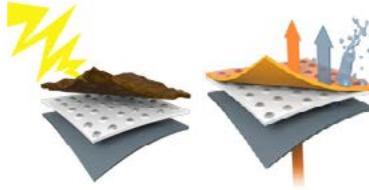
## W.L. GORE ET ASSOCIÉS

### GORE-TEX PYRAD®

Normes :



Fonctionnement : bloque les flux de chaleur convective en présence d'arcs électriques et arrête la propagation des flammes grâce à une barrière protectrice qui se forme par carbonisation du textile.



Applications : Secteur électrique, industrie pétrolière, chimique, gaz, ferroviaire



La technologie innovante GORE® PYRAD® apporte une protection maximale contre la flamme et les arcs électrique (EN 61482-1-2 APC 2) tout en procurant légèreté, liberté de mouvement, confort et durabilité à l'utilisateur.

mdiallo@wlgore.com - www.goretexprofessional.com/fr

## UVEX HECKEL



### Protège-face uvex pheos faceguard

Normes : EN 166 / EN 170 / EN 352.

Descriptif : Visière PC robuste traitée uvex supravision antibuée, résistante aux rayures et produits chimiques. Très légère, design compact et centre de gravité optimisé pour soulager la colonne vertébrale.

Applications : Agroalimentaire, chimie, pétrochimie, pharmacie, BTP, agriculture, risque important de projections.



### Gants d'hygiène uvex phynomic silv-air

Descriptif : Dotées de la technologie HEIQ VIROBLOCK by CHT qui inhibe la propagation des bactéries et des virus jusqu'à 99,9 % en 5 min, ces gants contribuent à rompre les chaînes de transmission en cas d'infections par contact.

Applications : Grande distribution, collectivités, transports publics, logistique, services de santé.



### Chaussures de sécurité uvex 1 business

Norme : EN ISO 20345:2011 S3 SRC.

Descriptif : Avec le design d'une chaussure de ville, ces chaussures apportent un look professionnel tout en garantissant une protection maximale et confort optimal.

Applications : Applications légères.

contact.france@uvex-heckel.fr - www.uvex-safety.fr - www.heckel.fr



## Dossier prévention INRS

### Prévenir les risques professionnels dans les métiers du bois

Les métiers du bois peuvent exposer les salariés à des risques professionnels spécifiques. L'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels proposent des ressources pour mieux comprendre ces risques, réaliser le document unique d'évaluation des risques et agir en prévention.

Pour aider les employeurs à mieux évaluer et prévenir ces risques, l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels ont mis en place une offre spécifique dédiée à trois secteurs particuliers : ameublement, emballage, scierie. Elle regroupe des informations sur les risques encourus, un outil d'évaluation des risques professionnels, des exemples de solutions à mettre en place, un accompagnement et des aides en région du réseau des Caisses régionales de l'Assurance maladie (Carsat/Cramif/CGSS).



#### Les offres sectorielles

Les dossiers INRS sur les secteurs de l'ameublement, de l'emballage et de la scierie présentent les différents risques rencontrés, les mesures de prévention à mettre en place, ainsi que des ressources et un accompagnement pour mettre en œuvre les actions de prévention.

##### Exemples de mesures de prévention à mettre en œuvre

- Supprimer ou réduire le danger. Ex : Supprimer les dénivelés ou, à défaut, les signaler.
- Mettre en place des mesures de protection collective. Ex : Organiser le maintien en état de conformité des équipements de travail.
- Utiliser des équipements de protection individuelle adaptés si les autres mesures ne suffisent pas à réduire les risques. Ex : Fournir et faire porter les EPI adaptés (masques, etc.) si les mesures précédentes ne suffisent pas.
- Former et informer les salariés sur les risques et leur prévention. Ex : Former les salariés à l'utilisation et à la maintenance des machines.

##### Ameublement

- > [Dossier INRS](#)
- > [Brochure Ameublement](#)

##### Emballage

- > [Dossier INRS](#)
- > [Brochure Emballage](#)

##### Scierie

- > [Dossier INRS](#)
- > [Brochure Scierie](#)

##### OIRA, outil d'évaluation des risques professionnels

Elaboré par l'INRS et l'Assurance Maladie risques professionnels, cet outil permet aux entreprises du secteur de l'ameublement, de l'emballage et de la scierie, de réaliser leur évaluation des risques et d'éditer un plan d'actions.

Pour chaque risque identifié, une liste de mesures de prévention est proposée. Il est également possible d'ajouter des risques ou des mesures en fonction de la situation de chaque entreprise.

[OIRA Ameublement](#) <  
[OIRA Emballage](#) <  
[OIRA Scierie](#) <



## Prévention

### L'OPPBTP met à disposition un outil pour aider les électriciens à évaluer leurs connaissances du risque électrique

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) lance un nouvel outil sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) accessible sur smartphone, tablette ou ordinateur pour accompagner les électriciens à évaluer leurs connaissances relatives au risque électrique. Entièrement gratuit, ce nouvel outil d'évaluation s'adresse aux salariés déjà formés et titulaires d'une habilitation électrique.

Grâce à la mobilisation collective de la profession constituée de toutes les organisations professionnelles concernées, associées aux experts du risque électrique, l'outil permet aujourd'hui de répondre à une double problématique :

- Identifier le plus tôt possible les besoins des salariés ; le cas échéant, permettre l'adaptation des formations de recyclage aux besoins réels des électriciens (sur la partie théorique) ;
- Faciliter la traçabilité de leurs habilitations.

#### Un outil disponible sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) pour aider les électriciens

Face à ces constats, la profession a sollicité l'OPPBTP afin d'aider les employeurs et salariés à faciliter la mise en place de cette démarche obligatoire. Pour cela, l'OPPBTP s'est entourée de l'ensemble des organisations professionnelles et représentants d'entreprises (CAPEB UNA 3E, FFIE, SERCE, SCOP BTP) afin de développer un outil gratuit à destination des 200 000 salariés titulaires d'une habilitation pour leur permettre d'évaluer leurs connaissances

vis-à-vis du risque électrique.

Celui-ci comporte une base de plusieurs centaines de questions illustrées et qualifiées avec l'aide de la profession et des experts de la Commission AFNOR U21 "Prévention des accidents d'origine électrique", l'ISFME et l'Éducation Nationale. Selon les périodicités définies par l'employeur, chaque électricien passe une évaluation comportant une série de questions, générée aléatoirement, selon son niveau d'habilitation et son environnement de travail. S'il obtient un taux de réussite de 75 % minimum et qu'il répond correctement à l'ensemble des questions fondamentales, l'évaluation atteste de son niveau de connaissance vis-à-vis du risque électrique et le dispense de la partie théorique de la formation de recyclage. Accessible facilement sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et sur n'importe quel support digital, cet outil offre ainsi un gain de temps précieux au professionnel, qui pourra alors se concentrer sur l'aspect pratique lors de son recyclage.

> *Outil pour aider les électriciens à évaluer leurs connaissances du risque électrique*



## Prévention des TMS

### Un nouveau guide de l'INRS pour aider les entreprises à sélectionner un exosquelette

L'INRS a publié un guide pour aider les entreprises à choisir un exosquelette adapté à leurs besoins d'assistance physique. Cette méthode s'inscrit dans une démarche plus large d'intégration de ces nouvelles technologies.

Cette brochure vise à accompagner de manière opérationnelle les différents acteurs de l'entreprise, dans une démarche d'acquisition ou d'intégration d'exosquelettes. Son objectif est de faciliter le processus de sélection d'un exosquelette, rendu aujourd'hui difficile par la vitesse de l'évolution technologique et la diversité des équipements. Elle propose également d'identifier les principaux paramètres à prendre en compte lors de l'évaluation de l'interaction homme-tâche-exosquelette, au regard de la charge physique de travail.

"Face à la diversité croissante des modèles d'exosquelette disponibles sur le marché, la démarche de sélection de ces équipements peut s'avérer difficile et coûteuse pour l'entreprise." Le guide "Repères méthodologiques pour la sélection d'un exosquelette professionnel" de l'INRS est un outil d'aide pour déterminer la catégorie d'exosquelettes susceptible de répondre aux besoins préalablement identifiés et à sélectionner un exosquelette adapté.

Pour consulter ce guide, [cliquez ici](#).

Editeur de Référence :  
SYNAMAP  
21, rue Leblanc - 75015 PARIS  
Tél. : 01 79 97 75 10 / Fax : 01 79 97 75 15  
[info@synamap.fr](mailto:info@synamap.fr) - [www.synamap.fr](http://www.synamap.fr)

Directeur de la publication :  
Renaud Derbin

Réalisation : Laure Crapard Ferrus

Crédit photos : Adobe

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.